

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2376

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 2266 du Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer le trente-et-unième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence Cet amendement vise à supprimer un alinéa qui concerne la reconnaissance conjointe que nous souhaitons supprimer.